



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saint-Symphorien-sur-Saône

28, Grande rue

21170 Saint-Symphorien-sur-Saône

Compte rendu de la séance du lundi 27 septembre 2023

Désignation d'un secrétaire de séance : Edith MORAIS

Présents : Etienne BRIOT, Marylène DUCOUT, Michaël GAUTIER, Alexandra JACQUINOT, Delphine LAPOSTOLLE, Virginie MILLIOT, Edith MORAIS, Nicolas MORDANT, Yannick PERNET.

Absent : Michaël GAUTIER

- Approbation du compte-rendu du 4 septembre 2023 : adopté à l'unanimité
- Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour : Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergie

Ordre du jour

Finances

- Mise en place du Compte Financier Unique
- Décisions modificatives
- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement
- Location ZB 14
- RODP orange
- Demande de subvention pour le bâtiment de la mairie
- Demande de subvention au titre du plan Marshall : réfection des rues communales

Informations diverses

Objet : Compte Financier Unique - DE 2023 035

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 145 de la loi de finances pour 2023 permet à des collectivités d'expérimenter un Compte Financier Unique (CFU) pour une durée maximale de trois exercices budgétaires. L'expérimentation a débuté en 2021 et se poursuivra jusqu'en 2023.

Pendant la période d'expérimentation, le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Il a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté et Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques m'ont très récemment informé dans une lettre conjointe que la candidature de

la commune de SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAÔNE était retenue pour la reddition des comptes 2023.

Durant l'expérimentation, un CFU sera produit pour :

- Le budget principal de la collectivité ;

Ainsi sont concernés par cette expérimentation :

- Le budget principal ;

La mise en œuvre de cette expérimentation requiert la signature d'une convention avec l'Etat ci-annexée à la présente délibération. Celle-ci a pour objet de préciser les conditions de mise en place et de son suivi.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE les termes de la convention

Objet : Vote de crédits supplémentaires – St Symphorien - DE 2023 036

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60611	Eau et assainissement	-200.00	
611	Contrats de prestations de services	200.00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	-550.00	
62878	Remb. frais à des tiers	1820.00	
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	165.00	
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	4712.86	
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	169.00	
6419	Remboursements rémunérations personnel		2611.56
7022	Coupes de bois		48500.00
7025	Taxes d'affouage		292.50
7088	Produits activités annexes (abonnements)		90.00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom		5477.00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.		7709.22
744	FCTVA		120.86
77681 (042)	Neutralisation des amortissements		-500.00
TOTAL :		6316.86	64301.14
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2112	Terrains de voirie	976.00	
2131	Bâtiments publics	5000.00	
2132	Bâtiments privés	-5000.00	
198 (040)	Neutralisation des amortissements	1491.00	
10222	FCTVA		327.36
10226	Taxe d'aménagement		1563.64
1323	Subv. non transf. Départements		168.40
1328	Autres subventions d'équip. non transf.		270.92

13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf		1025.00
TOTAL :		2467.00	3355.32
TOTAL :		8783.86	67656.46

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement - DE 2023 037

Dans l'attente du vote du BP 2024, une autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement est utile et nécessaire afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1 : de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2024, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédit

Article : Nom	Opération		Autorisation 2024
Chapitre 20 : Article 202 Frais liés doc. urbanisme et numérisation cadastre	900,00 €	25%	225,00 €
Total Chapitre 20			225,00 €
Chapitre 21 : Article 2117 Bois et forêts	5 752,28 €	25%	1 438,07 €
Chapitre 21 : Article 2131 : Bâtiments publics	14 457,34 €	25%	3 614,34 €
Chapitre 21 : Article 2132 Immeubles de rapport	14 200,50 €	25%	3 550,13 €
Total Chapitre 21			8 602,53 €

La limite de 8 827.53 € € correspond à la limite supérieure que le conseil municipal pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2024.

Objet : Location ZB 14 - DE 2023 038

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par voix 7 POUR (M. BRIOT Etienne se retire et ne prend pas part au vote),

Fixe la location de la parcelle précitée, pour la période du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023, selon l'indice des fermages (5.63 %). Le montant de la location est payable entre les mains du receveur municipal.

EARL DES VARENNES	0 ha 90 a	98.68 €
EARL BRIOT	1 ha 50 a	198.76 €

Objet : RODP 2023 - DE 2023_039

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs *maxima* prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications pour 2023, soit au total : 385,04 euros

Objet : Demande de subvention DETR pour le bâtiment de la mairie - DE 2023_041

La commune de Saint-Symphorien-sur-Saône envisage le remplacement de deux portes et un volet pour la mairie située en rez-de -chaussée afin de sécuriser et d'isoler le bâtiment.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter les subventions au titre de la DETR 2024. Le devis réceptionné en mairie de la société SARL D.B. SERVICES pour un montant total de 2430 € HT.

PLAN de FINANCEMENT

Portes volet mairie						
Dépenses			Recettes			
Nature	Montant HT	Montant TTC	Nature	Taux	Montant HT	Montant TTC
Porte volet mairie	2 430,00 €	2 916,00 €	DETR	30%	729,00 €	874,80 €
			CD 21	50%	1 215,00 €	1 458,00 €
			Autofinancement	20%	486,00 €	583,20 €
TOTAL	2 430,00 €	2 916,00 €	TOTAL		2 430,00 €	2 916,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet et la demande de subvention.

Objet : Demande de subvention au département de la Côte d'Or pour le bâtiment mairie - DE 2023_043

La commune de Saint-Symphorien-sur-Saône envisage le remplacement de deux portes et un volet pour la mairie située en rez-de -chaussée afin de sécuriser et d'isoler le bâtiment.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter les subventions du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, Plan Marshall, village Côte d'Or, pour le devis réceptionné en mairie de la société SARL D.B. SERVICES pour un montant total de 2430 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de changement de portes de la mairie et installation de volet électrique pour la mairie, pour un montant de 2430 € HT,

- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, Plan Marshall.

- définit le plan de financement suivant :

Portes volet mairie						
Dépenses			Recettes			
Nature	Montant HT	Montant TTC	Nature	Taux	Montant HT	Montant TTC
Porte volet mairie	2 430,00 €	2 916,00 €	DETR	30%	729,00 €	874,80 €
			CD 21	50%	1 215,00 €	1 458,00 €

			Autofinancement	20%	486,00 €	583,20 €
TOTAL	2 430,00 €	2 916,00 €	TOTAL		2 430,00 €	2 916,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet et la demande de subvention.

Objet : Demande de subvention au titre du plan Marshall voirie communale - DE 2023 044

Vu l'état de la voirie et les sollicitations des riverains,

Vu les 3 devis reçus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de rénovation des rues du quartier canal pour un montant de 84 959 € HT,
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, Plan Marshall, Voirie Communale Côte D'Or,
- définit le plan de financement suivant :

Rues Du Naisoir/Impasse de la Cure/Rue au Loup/Quai du canal						
Dépenses			Recettes			
Nature	Montant HT	Montant TTC	Nature	Taux	Montant HT	Montant TTC
Rue Du Naisoir Impasse de la Cure Rue au loup Quai du Canal		101950,8	CD 21	30%	25 487,70 €	30 585,24 €
			Autofinancement	70%	59 471,30 €	71 365,56 €
TOTAL	84 959,00 €	101 950,80 €	TOTAL		84 959,00 €	101 950,80 €

Objet : Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergie - DE 2023 045

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de renouveler sa convention pour le groupement d'achat d'électricité avec le SICECO.

INFORMATIONS :

Créances éteintes : comme vue dans la DM 3, le comptable public nous a demandé de mandater des créances qui ne sont pas récupérable. (4712.86 €)

Etat des comptes : résultat positif en forte hausse grâce à la vente de bois et à des économies de fonctionnement (personnel, électricité, gaz,...), ce qui permettra à la commune de continuer à investir et à avoir des projets pour 2024 et 2025

Remerciements : Les administrés et les élus qui ont bravés la pluie pour participer à la matinée de nettoyage de la commune sont chaleureusement remerciés par M. le Maire.

20 h 06 : départ de Mme Milliot Virginie

Colis des aînés : présentation des colis aux élus. Ils seront distribués le 9 décembre aux aînés.

Butte cimetière : Il faut rencontrer un producteur local et les crédits seront mis au budget 2024.

Gazette : une nouvelle édition sera distribuée courant janvier 2024.

Affouages : Les parcelles 26 et 28 sont aux affouages. La parcelle 26 est constituée de lignes et la parcelle 28 est constituée des têtes de chênes qui seront abattus prochainement. Les parcelles 19 et 23 n'étant pas assez pourvu, l'agent ONF a conseillé la commune de ne pas faire d'affouages dans ces parcelles.

Logement 28 grande Rue : les locataires sont partis le 5 novembre dernier et la nouvelle locataire est arrivée le 6 novembre. La commune ne subit pas de perte de loyer. Le logement a été rendu dans un état parfait.

Les vœux du maire seront accompagnés de la récompense aux jeunes diplômés et des cadeaux pour les enfants, ils se dérouleront le vendredi 12 janvier à 18 h 30 au préfabriqué.

Elections Européennes : 9 juin 2024

Projets 2024 : portes / volet et réfection des rues quartier Canal.

Projets 2025 : l'aménagement du préau en salle à usages multiples

Zone d'accélération énergétique : la commune doit établir des cartes pour favoriser l'implantation d'énergies renouvelables sur la commune. Dans les prochaines semaines, il faudra élaborer les cartes et concerter la population, puis délibérer et soumettre à la Préfecture ce travail. : Les documents vont être envoyés aux conseillers, une réunion commune à plusieurs communes aura lieu courant décembre. Une concertation des habitants aura lieu en janvier. Le conseil devra délibérer en janvier.

20 h 26 : départ de M. MORDANT Nicolas

Ville à joie : association qui propose d'organiser des rassemblements pour les habitants avec des commerces, des services publics et des animations. Le conseil municipal accepte de déposer une candidature.

Noël : installation des décorations le samedi 2 décembre 2023

Fin de la séance à 20 h 40

L'ensemble des délibérations prises lors de ce Conseil Municipal sont consultables en Mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat.

Le Maire,
Etienne BRIOT

